

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Loire-Atlantique



Délibération n°

DEL2026_068

Date de la séance

8 septembre 2026

Date de la convocation

2 septembre 2026

L'an 2026, le 08 septembre à 19h, le Conseil municipal de Teillé (44), régulièrement convoqué le 02 septembre 2026 par Monsieur Arnaud PAGEAUD, le Maire, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents (17) : Nathalie ANCIAUX, Steven ANDRE, Lydia BEATRIX-BALLET, Françoise CHEREL, Anabela DE ALMEIDA, Florentin DUBUIS, Magalie GRASLAND, Flavie GUILLOTEAU, Saïd KADDAR, Damien LEPINAY, Florent LIRONDIERE, Arnaud PAGEAUD, Angélique PENEAU, Raphaël PROUX, Samuel ROBERT, Jérôme SQUELARD, Mikaël VALLEE.

Absentes ayant donné pouvoir (2) :

Aurélie ROUSSEAU ayant donné pouvoir à Samuel ROBERT

Magali CERCLE-MESLET ayant donné pouvoir à Anabela DE ALMEIDA

Nombre de conseillers	Présents	Votants
19	17	19

Secrétaire de séance : Saïd KADDAR

FINANCES :

DEL2026_068 convention de répartition des charges liées aux frais de fonctionnement, d'équipement et d'investissement de la salle de sports Charles-Henri de Cossé Brissac et aux subventions versées – ANNEE 2026

Considérant la commission « répartition des charges de la salle Charles-Henri de Cossé Brissac » qui s'est réunie le 27 avril 2026,

Chaque année, la commune participe aux frais de fonctionnement de la salle de sports de Saint Mars la Jaille – Vallons de l'Erdre pour les élèves Teilléens scolarisés au collège Louis Pasteur. Chaque année la convention revoit les critères de participation, pour 2026, la clé de répartition est la suivante :

Nombre d'élèves au collège à la rentrée 2025	79.60 %
Charge de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE (utilisation de la salle par l'animation sportive départementale, les associations communales	20.40 %

Cette clé de répartition a été définie au vu du planning 2025/2026 et sera revue chaque année en fonction du planning d'utilisation de la salle.

Après avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (18 votants et 1 abstention Raphaël PROUX), le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des charges liées aux frais de fonctionnement, d'équipement et d'investissement de la salle de sports Charles-Henri de Cossé Brissac et aux subventions versées – année 2026 et prendre toutes les décisions s'y référant.

Le secrétaire de séance,
Saïd KADDAR

Le Maire,
Arnaud PAGEAUD

Envoyé en préfecture le 09/09/2026

Reçu en préfecture le 09/09/2026

Publié le



ID : 044-214402026-20260908-DEL2026_068-DE



Publié le : 09/09/2026 21:28 (Europe/Paris)

Par : SG

https://www.teille44.fr/documents_administratifs/77759